

Sécurité sociale étudiante

Etudiant déjà inscrit dans l'enseignement supérieur en 2025/2026 :

- vous resterez automatiquement rattaché au même organisme de sécurité sociale (MGEN, CPAM, etc...).

Futur étudiant non inscrit dans l'enseignement supérieur en 2026/2027 :

Cas n°1 : Etudiant français ou étranger relevant de l'Union Européenne :

Vous avez la qualité d'assuré dès l'âge de 18 ans. Pour l'Assurance Maladie, vous n'êtes plus ayant droit, vous devenez assuré : vous gérez l'administration de votre santé et vous n'êtes plus rattaché à vos parents (ou représentant légal). Avant 18 ans, vous bénéficiez généralement du remboursement de vos frais de santé en tant qu'ayant-droit de l'un au moins de vos parents (ou représentant légal). Sur demande à votre caisse d'assurance maladie, vous pouvez demander à être assuré à partir de 16 ans.

Complétez le formulaire **Demande de prise en charge des frais de santé à titre personnel (PDF)** et pensez à ouvrir votre **Compte Ameli en ligne**.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site d'Améli :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant>

Cas n°2 : Etudiant étranger hors Union Européenne : vous devez vous affilier après votre inscription administrative dans l'établissement et à partir du 1^{er} septembre sur le site suivant : **etudiant-etranger.ameli.fr**.

Vous aurez l'obligation de fournir l'attestation au secrétariat élèves de l'établissement

Il vous sera demandé les pièces suivantes (traduites en français) :

- Passeport / Carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation / pièce établie par le consulat.
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
- IBAN
- Pièces complémentaires précisées selon le pays d'origine de l'élève
- ATTENTION : Nous ne pourrions accueillir à l'internat d'élève ne bénéficiant d'aucune couverture médicale.

ATTENTION : Nous ne pourrions accueillir à l'internat d'élève ne bénéficiant d'aucune couverture médicale.